

VENTES maximum

(Les honoraires d'agences sont à la charge de l'acquéreur sauf stipulation contraire prévue au mandat)

BIENS D'HABITATION		LOCAUX PROFESSIONNELS	
< à 50 000 €	4 000,00 € TTC	< à 50 000 €	10,00 % HT
50 000 € à 79 999 €	5 000,00 € TTC	50 000 € à 99 999 €	9,00 % HT
80 000 € à 99 999 €	6 000,00 € TTC	100 000 € à 199 999 €	8,00 % HT
100 000 € à 119 999 €	7,00 % TTC	200 000 € à 349 999 €	7,00 % HT
120 000 € à 219 999 €	6,00 % TTC	350 000 € à 499 999 €	6,00 % TTC
220 000 € à 299 999 €	5,00 % TTC	>= 500 000 €	5,00 % TTC
300 000 € à 499 999 €	4,50 % TTC	>= 1 000 000 €	4,00 % TTC
500 000 € à 649 999 €	4,00 % TTC		
>= 650 000 €	3,50 % TTC		
Parkings, garages et caves	2 000,00 € TTC		

FONDS DE COMMERCES	
< 120 000 €	10 000 € HT
120 000 € à 200 000 €	9,00 % HT
> 200 000 €	8,00 % HT

LOCATIONS maximum

BIENS D'HABITATION (Sommes à la charge du bailleur et du locataire)		LOCAUX PROFESSIONNELS (Sommes à la charge du locataire)	
Honoraires de visite Constitution du dossier Rédaction du bail	8,00 € / m ²	8,00 % HT de la 1ère période triennale (forfait minimum 1 500 € HT)	
Honoraires état des lieux	3,00 € / m ²	Rédaction du bail	800,00 € HT
Honoraires étudiants	150,00 € TTC	Honoraires d'état des lieux (plafonnés à 3,00 € / m ²)	200,00 € HT
Les honoraires sont plafonnés à un mois de loyer			

ESTIMATIONS

Estimation verbale avant mise en vente	Offerte	Avis de valeur écrit (succession, divorce, sortie d'indivision, etc...)	95,00 € TTC (déplacement, visite du bien, étude du dossier, rédaction du document)
Remise d'un avis de valeur écrit assorti d'un mandat de vente	Offerte		